



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E154554

VALABLE JUSQU'AU 26/01/2027

ÉDITÉ LE 28/01/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/11/2000

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC VALENCIENNES 2015B00445

Siret : 433 525 086 00024

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 3043073-0

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000021505418704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000021505418704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : CROENNE DELPLANG

7 RUE DES ACACIAS  
CHARLES PEGUY  
1 RUE CHARLES PEGUY, CHARLES PEGUY  
59278 ESCAUTPONT

Téléphone : 06 22 42 39 30 Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : croenneodelile2@gmail.com

Responsabilité légale :

DELPLANG LAURENT GEORGES CLEMENT GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 8 Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	20/11/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	21/01/2026
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	20/11/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	27/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	16/10/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/10/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	12/02/2025
o Ventilation mécanique	27/10/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.